



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 20 juillet 2023

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (14) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (4) : Fabienne BIANCHI qui donne procuration à Alain SANCHEZ, Sandra BONNET qui donne procuration à Dominique BARNÉOUD, Christiane MAURIN qui donne procuration à Maxime RANCON, Guillaume PONCET qui donne procuration à Sandrine REYMOND.

Etaient absents excusés (4) : Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Christiane MAURIN, Guillaume PONCET.

Était absent (1) : Abdellah HADDOUCH.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20H35.

I. Désignation du secrétaire de séance

Dominique BARNÉOUD est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 14 juin et le 20 juillet 2023.

2

18 juin 2023 : Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

19 juin 2023 : 3^{ème} conseil d'école de l'école maternelle du Plan d'Ergue. Rapporteur : Christine LAZARINI

Un premier point a été fait sur les effectifs de la cantine, constants pour les MS et GS, et en forte augmentation pour les TPS et PS ce qui pose des problèmes de gestion, malgré la présence de 3 adultes. Des réflexions sont en cours pour réduire les inscriptions des tout petits à la cantine.

Les effectifs prévus pour la prochaine rentrée sont de 12 pour les TPS (+ 3 en cours d'année et/ou en situation d'urgence), 16 en PS et 23 en MS/GS.

La mairie est remerciée pour l'aide financière allouée ainsi que pour les différents travaux réalisés au sein de l'école (rénovation du sol d'une classe, pose d'un barnum au-dessus du bac à sable, installation de climatiseurs). Le projet « NEFE » (Notre école faisons-la ensemble) mis en place par l'Éducation nationale en est au stade de la prospection pour le financement.

Puis les projets de classe, communs (chorale du canton, carnaval, sortie à Freissinières, bibliothèque informatisée, fête de l'école, photos de classe et cinéma) ou propres à chacune d'elle (activités sportives, sorties, spectacles, animations, etc.), ont fait l'objet d'un bilan détaillé.

Enfin, les parents ont été remerciés pour leur implication dans l'action éducative « Ouverture de l'école aux parents » dont le bilan est très positif.

19 juin 2023 : Réunion d'organisation de l'occupation de l'espace sportif Patrick VIGNE (utilisateurs du dojo et du gymnase – commission Sport). Rapporteur : Maxime RANCON

L'objectif était d'attribuer les créneaux aux associations utilisatrices du complexe sportif. Des demandes n'ont pu aboutir car cet espace est déjà très pris. Un rappel des règles de fonctionnement du complexe a été fait et les nouvelles dispositions (telles que la tarification des locations en cas de stage commercial) ont été présentées.

Un rappel du respect en cas d'occupation simultanée a été fait (pas d'animaux, pas de musique...).

La possibilité de création d'un sas d'entrée côté mur d'escalade est à étudier afin d'éviter que les grimpeurs aient à traverser tout le gymnase lorsqu'il est occupé en même temps. Des travaux de rénovation du sol du dojo, détérioré, doivent également être engagés.

20 juin 2023 : Visioconférence proposée par l'AMF sur le thème « Lutter contre l'habitat indigne ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Il s'agissait essentiellement de passer en revue la réglementation applicable à la lutte contre l'habitat indigne (le définir et le repérer, définir les compétences de police des

différents intervenants, etc.). Un guide extrêmement détaillé est à la disposition des maires sur le site de l'AMF.

20 juin 2023 : Présentation de l'esquisse du projet d'agrandissement de la déchetterie intercommunale aux membres du conseil municipal par les services de la Communauté de Communes du Pays des Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le projet d'agrandissement a été présenté à l'ensemble des élus et doit maintenant passer en conseil communautaire préalablement à l'engagement des travaux.

Il est précisé que l'aspect visuel est pris en compte et qu'il est prévu de créer une butte arborée afin de cacher les bennes et le site, visibles depuis la voie verte.

22 juin : Concert des écoles maternelles du Plan d'Ergue et de l'Église, de la classe de CP de l'école élémentaire de La Bessée ainsi que des classes des écoles des communes voisines des Vigneaux et de Vallouise-Pelvoux. Rapporteur : Christine LAZARINI

Ce concert clôturait le projet de chorale du canton qui rassemblait les écoles de l'Église, des Vigneaux, de Vallouise-Pelvoux ainsi que les CP de l'école de La Bessée. Huit chansons ont été présentées en présence de nombreux parents, qui étaient conviés ainsi que la population argentiéroise.

22 juin : Remise des chasubles aux cadets Sapeurs-pompiers au collège « Les Giraudes ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Une petite cérémonie a été organisée au collège pour les jeunes qui souhaitent s'engager avec les pompiers. Il y a 17 cadets.

22 juin 2023 : Comité de suivi du projet « Forêts communes ». Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Ce projet porte sur la connaissance et la gestion des forêts communales dans un contexte de changements globaux en travaillant notamment sur les changements climatiques. Il est développé sur les territoires du Briançonnais, du Guillestrois, Queyras et plus particulièrement dans les communes de Villard Saint-Pancrace et Guillestre.

Le projet est porté par l'association Forêts Alpines avec l'INRAE, l'ONF, l'association des communes forestières, la commune de Villard Saint-Pancrace, la commune de Guillestre, Environnement et Solidarité, CPIE Haute-Durance, Arnica Montana, et la LPO. Le projet est financé et accompagné par la Fondation de France dans le cadre du programme « réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique » et l'INRAE avec le soutien des autres partenaires.

Les **Forêts Alpines** est une organisation à but non lucratif basée à Saint-Martin-de-Queyrières, dont le but est de rassembler et favoriser les échanges entre citoyens, organisations scientifiques, et toute personne intéressée par les forêts. Elle collecte, regroupe, et partage des informations, des données et des connaissances sur les forêts. Elle agit pour la science, pour développer et partager les connaissances scientifiques sur les forêts. Elle est aussi un observatoire scientifique durable des écosystèmes forestiers dans un contexte de changements globaux et sensibilise aux impacts de ces changements globaux sur les écosystèmes forestiers. Enfin, elle est aussi acteur de l'éducation et de l'animation sur tout sujet qui se rapporte aux forêts.

Deux programmes sont en cours sur les communes de Villard Saint-Pancrace et Guillestre.

23 juin 2023 : Les 40 ans de l'association « Vivre Sa Vie Chez Soi ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le bilan de ces 40 années est très positif, de nombreuses personnes âgées et/ou handicapées peuvent rester chez eux grâce à l'association. Le projet d'habitat inclusif avec bureaux de l'association à l'étage pourra voir le jour lorsque les subventions auront été obtenues.

23 juin 2023 : Réunion de bilan sur le fonctionnement de la cabane à dons. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette réunion réunissait la mairie, le SMITOMGA et le collectif « Écrins en Transition » afin de faire un point sur le fonctionnement de cette cabane à dons. Si globalement elle fonctionne bien, certains la trouvent « cachée » et non identifiée par un éventuel fléchage, et le tri effectué par les agents des services techniques semble être excessif. Il est donc proposé que celui-ci soit fait par le collectif jusqu'en septembre où un nouveau bilan sera fait.

23 juin 2023 : Commission d'Appel d'Offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les marchés ont été attribués pour la maintenance des chaufferies « gaz » et l'étude de faisabilité du réseau de chaleur.

24 juin 2023 : Inauguration du nouveau pumtrack de Puy Saint-Vincent. Rapporteur : Carine QUILICI.

26 juin 2023 : Commissions Travaux et Culture. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

En ce qui concerne l'éclairage, la pré-étude permet d'envisager la mise en scène de certaines salles de la mine.

L'étude relative au chemin d'accès fait apparaître des choix probables à faire dans les divers aménagements envisagés. Elle doit maintenant être présentée à la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

28 juin 2023 : Temps d'échange : réflexion sur l'ouverture de la vallée du Fournel pendant l'organisation de l'Ice Climbing Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Tous les acteurs liés à l'évènement et à l'ouverture du vallon du Fournel en saison hivernale étaient présents. Cette réunion a surtout permis d'en savoir plus sur les responsabilités de la commune et du Maire. Aucune décision n'a été prise, les élus se réuniront à nouveau en amont de la saison pour définir les modalités d'accès à la vallée du Fournel.

29 juin 2023 : Visite des nouvelles médiathèques proposée par la Bibliothèque départementale. Rapporteur : Florent LONGIS.

Cette visite a été très intéressante, passant d'une médiathèque urbaine à une médiathèque d'une petite commune, plus portée par les bénévoles. Les échanges avec les bibliothécaires et les bénévoles ont été riches.

29 juin 2023 : 3^{ème} conseil d'école de l'école maternelle de l'Église. Rapporteur : Christine LAZARINI

Ce conseil d'école a débuté par la présentation des effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée (20 élèves en tout). Un point sur le budget a ensuite été fait. Le problème du nombre d'ATSEM a été posé. Le bilan des activités de l'année a ensuite été présenté à l'assemblée. Enfin, il a été demandé que suite à l'accueil du centre social dans les locaux de l'école tout l'été, les heures de ménage et rangement faites avant la pré-rentrée soient plus nombreuses.

30 juin 2023 : Projection du film réalisé par la classe « Mémoire et Avenir » du collège Les Giraudes. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le public est venu nombreux pour visionner ce film de grande qualité co-réalisé par les collégiens de la classe « Mémoire et Avenir » et les lycéens du « Club cinéma » de Briançon, sur un thème jamais abordé jusqu'alors.

Carole ROBERT précise que Monsieur le Sénateur Jean-Michel ARNAUD a reçu l'ensemble des élèves au Sénat pour une visite de cette institution ainsi qu'un cours très intéressant sur la défense.

3 juillet 2023 : Réunion d'information sur la mise en œuvre de la police de l'urbanisme proposée par l'AMF 05 en présence de la DDT. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Lors de cette réunion animée par la Direction Départementale des Territoires, des informations très détaillées ont été données sur la mise en œuvre de toute la procédure à suivre en cas de non-respect des règles d'urbanisme. C'est une véritable boîte à outils qui est à la disposition des collectivités que celles-ci doivent maintenant s'approprier pour pouvoir traiter les infractions.

5 juillet 2023 : Comité syndical de Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SyME05. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ce syndicat s'étant vu attribué de nouvelles compétences (en matière de production de chaleur, et de différentes sources d'énergie), il s'agissait d'adopter les nouveaux statuts.

5 juillet 2023 : Assemblée Générale de l'association « Les P'tiots de la Durance ». Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Le nouveau bureau a présenté un bilan des actions effectuées pendant l'année scolaire (chocolats chauds à Noël, gâteaux pour la fête du centre social, tombola...). Il lance un appel aux parents d'élèves (et notamment pour l'école du Plan d'Ergue) à rejoindre l'association. Différents projets sont déjà définis pour la prochaine année scolaire, et notamment cet automne le pressage de fruits (là encore un appel est lancé aux propriétaires de vergers) pour proposer une vente de jus de fruits.

5 juillet 2023 : Commission d'Appel d'Offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

En ce qui concerne le marché pour la gestion et le traitement centralisés des données sur les ERP (établissements recevant du public) : il a été déclaré infructueux. Celui pour les travaux de sécurisation des accès à l'école élémentaire de La Bessée a été attribué.

7 juillet 2023 : Inauguration des nouveaux locaux du bureau de poste de L'Argentière-La Bessée. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le PDG du groupe La Poste était présent. La rénovation des locaux est réussie, mais des regrets ont été exprimés sur l'amplitude horaire d'ouverture de ce bureau, ne permettant pas aux actifs d'y passer en semaine (fermeture à 16h tous les jours), ce qui est regrettable. Le guichetier, Sébastien, a été vivement remercié pour son efficacité qui est remarquée et appréciée par toutes et tous.

7 juillet : Conférence-débat organisée par le SDIS05 et l'Amicale des Sapeurs-pompiers de L'Argentière-La Bessée, dans le cadre des 20 ans de l'incendie du Bois de France. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

C'était une belle soirée autour du film de M. Gérard GUIMBERT. Ce souvenir de 2003 nous ramène malheureusement à l'actuelle augmentation du risque incendie liée au réchauffement climatique...

8 juillet : Clôture des Rencontres de la Haute École du Bois et de la Forêt. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

De nombreuses régions françaises ainsi que diverses nationalités étaient représentées dans ces rencontres ! Les participants ont mené diverses réflexions autour de la vision architecturale ainsi que du contenu possible des enseignements de cette Haute École du Bois et de la Forêt. La restitution a été riche et surprenante, les travaux doivent se poursuivre.

8 juillet 2023 : Journée Portes-ouvertes à la caserne, organisée par le SDIS05 et l'Amicale des Sapeurs-pompiers de L'Argentière-La Bessée, dans le cadre des 20 ans de l'incendie du Bois de France. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Une belle exposition a été inaugurée et des démonstrations faites tout l'après-midi.

14 juillet 2023 : Cérémonie fête nationale et festivités. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La cérémonie a eu lieu au Monuments aux Morts uniquement et s'est bien déroulée. Les festivités étaient belles et notamment le feu d'artifice, le service animations est vivement remercié.

14 juillet 2023 : Soirée d'ouverture du Festival du Livre et de l'Image de Montagne. Rapporteur : Florent LONGIS.

15 et 16 juillet 2023 : Salon du Livre. Rapporteur : Florent LONGIS.

Il est trop tôt pour établir un bilan complet mais cette édition a été bien fréquentée (230 personnes au spectacle d'ouverture, 98 à la remise des prix, environ 110 personnes sur les spectacles du salon et 190 aux conférences).

M. LONGIS remercie les nombreuses personnes ayant contribué à la réalisation de l'évènement, dont les employés communaux, les membres du jury, les élus, la Communauté de Communes du Pays des Écrins. Il précise qu'un retour détaillé sera transmis aux membres du conseil municipal comme l'année dernière, afin de pouvoir faire un bilan précis et tirer les enseignements de cette année.

Monsieur le maire propose de passer au vote des délibérations. Madame Marie-Noëlle intervient pour rappeler le rassemblement ayant eu lieu le 3 juillet devant la mairie. Monsieur le Maire précise qu'en effet, sur appel de l'Association des Maires de France, des rassemblements devant les mairies étaient organisés en soutien au Maire de L'Haye-les-Roses, agressé avec sa famille. Un manifeste contre la violence faite aux élus a donc été lu en cette occasion.

IV. Délibérations

1. Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2022.

Pour rappel, les communes de plus de 2000 habitants sont tenues chaque année d'établir un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire précédent (soit 2022). Ce rapport doit permettre

de porter une appréciation sur la politique immobilière de la commune. Il sera annexé au compte administratif 2022.

Les cessions et acquisitions présentes dans ce bilan ont toutes fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Cessions immobilières réalisées par la commune en 2022 :

- Parcelle B 1641 située « Le Roure » acquise par les Forces de Fournel.
- Parcelle C 2356 située « Le Plan d'Ergue Nord » acquise par M. RUDOLF Lionel.
- Parcelle C 2357 située « La Blachière » acquise par M. MALAPERT Colas.
- Parcelle E 1195 située « Les Rouyes » acquise par M. SANCHEZ Alain.

Acquisitions immobilières réalisées par la commune en 2022 :

- Parcelle F 1401 située « Rote Pellegrinne » acquise par Mme BALLY Catherine.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Enquête préalable visant à incorporer dans le domaine communal des biens présumés sans maître.

Le pressoir situé dans le bâtiment adjacent à la maison Planche appartient à l'entreprise « SA GILBERT PLANCHE » qui n'est plus en activité depuis des décennies. La commune a besoin de connaître les propriétaires de ce bâtiment abritant le pressoir inscrit au titre des Monuments Historiques, qui se dégrade. Les recherches menées actuellement par Actifoncier ont permis d'identifier un possible ayant-droit, Monsieur Jean, Maurice PLANCHE, décédé le 11 juillet 1998.

La recherche d'héritier de M. Jean, Maurice PLANCHE s'avère délicate. Une enquête préalable permettrait à la société Actifoncier d'entreprendre toutes les démarches pour retrouver les héritiers éventuels de M. PLANCHE, de vérifier s'il y a eu ou non un refus de succession, etc..., auprès notamment du Service de Publicité Foncière, du service de recouvrement des taxes foncières, ...etc.

A cette fin, il est proposé d'autoriser la société ACTIFONCIER à accomplir cette enquête préalable. Pour rappel, les biens sans maître sont des biens détenus par une personne décédée depuis plus de 30 ans pour qui aucun successible ne s'est présenté, soit par l'absence d'héritier, soit par la situation dans laquelle aucun des héritiers n'a accepté durant cette période la succession expressément ou tacitement et qui reviennent de plein droit à la commune.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

La rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable est rendu obligatoire selon l'article L 2224-5 du Code des Collectivités Territoriales qui stipule : « *le Maire présente au conseil municipal ou le Président de l'établissement public*

de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ».

Ce rapport est construit selon des indicateurs techniques et financiers dont la liste figure aux articles D 2224-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2022, les points à retenir sont :

- Le service public de l'eau potable compte 1 426 abonnés soit une moyenne de 1,77 habitants/abonnement.
- Le réseau d'eau est alimenté par 2 ressources souterraines : le captage de la Mureigne qui alimente environ 99 % de notre réseau, et celui de la Pousterle qui alimente 1% de notre réseau.
- 677 681 m³ ont été prélevés en 2022, ce qui est stable depuis l'année dernière et en nette diminution si l'on compare avec les volumes prélevés 5 ans en arrière par exemple : cette baisse du volume d'eau prélevé est constatée grâce aux nombreux travaux réalisés par la commune.
- 100 % des analyses d'eau potable sont conformes selon les normes de l'Agence Régionale de la Santé.
- La tarification de l'eau est forfaitaire et le prix de la part fixe revenant à la commune est de 130 €/abonné (hors tarification spéciale).

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Création d'un poste d'ATSEM à hauteur de 25,75 heures hebdomadaires.

Il s'agit d'une régularisation administrative car le poste d'ATSEM qui est affecté à l'école du plan d'Ergue n'avait pas été créé par délibération et pourtant pourvu et inscrit au budget depuis 2019.

Ce poste est donc à créer sur le grade d'ATSEM à raison d'une durée hebdomadaire de 25,75 heures (c'est un temps de travail annualisé), à compter du 1^{er} septembre 2023.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

5. Création d'une ligne de trésorerie.

La mairie fait appel depuis plusieurs années aux banques pour ouvrir une ligne de trésorerie permettant de pallier à un déficit de trésorerie en fonction du décalage entre le paiement des travaux et l'encaissement des subventions. Le contrat est d'un maximum d'un an et arrive à échéance en juillet.

Il est proposé de reconduire ce contrat pour le même montant, soit au maximum 300 000€ sachant que celui-ci n'est utilisé que partiellement et sur quelques mois de l'année en fonction des besoins.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Décision modificative au budget communal.

Cette première décision modificative au budget communal 2023 est un ajustement lié aux 2 points suivants :

- L'amortissement de la cotisation d'investissement versée au SIGDEP pour un montant de 2 340 € : la nouvelle nomenclature M57 nous oblige à amortir au prorata temporis (c'est-à-dire au fur-et-à mesure des mandats émis sur l'année). C'est une opération d'ordre qui s'équilibre en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.
- Le 2^{ième} point concerne une recette supplémentaire non prévue au BP 2023 : il s'agit des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) dont le PETR a estimé le montant auquel nous prétendons dans le cadre du programme de suivi de la consommation énergétique des bâtiments publics. La somme de 8 216 € est donc à inscrire en recette d'investissement sur ce programme, ce qui permettra d'engager prochainement les travaux suivants : mise en place de sondes thermiques dans le bâtiment de la mairie et celui du foyer culturel afin que la température soit, à distance, interrogeable et modulable.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

7. Modification des statuts du syndicat Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le Syndicat a notifié aux communes adhérentes au cours du mois de juin leur délibération prise en mai concernant la modification de leurs statuts suite à la réforme statutaire portant sur le changement de représentation des communes au sein des collèges de compétences spécifiques au sein du comité syndical.

En effet, outre la compétence de la distribution publique d'énergie électrique et des infrastructures de rechargement pour les véhicules électriques, de nouvelles compétences optionnelles sont venues compléter les possibilités d'intervention du syndicat pour accompagner les communes adhérentes, notamment en matière de réseaux de chaleur et de rénovation thermique des bâtiments. Jusqu'à présent il n'était pas fait de distinction entre les élus désignés par les collèges de la compétence distribution d'électricité et ceux désignés par les collèges des compétences optionnelles.

Il est donc proposé d'instaurer à tous les collèges la règle de représentation basée sur la population DGF.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

8. Actualisation du plan de financement relatif à l'opération de création d'une plateforme de départ d'extrême slalom en kayak.

Suite à la labellisation du stade d'eau vive comme centre de préparation aux JO 2024 pour la discipline canoë kayak, une opération de création d'une plateforme de départ d'extrême slalom a été réalisée. Dans ce cadre, la commune avait sollicité et obtenu une aide financière de l'Agence Nationale du Sport de 40 000,00 € pour un montant de

96 100,00 € H.T de travaux, mais également du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour un montant de 48 050,00 € pour un montant de travaux de 96 100,00 € H.T.

Suite à la réalisation de l'opération, le montant global des dépenses est de 86 147,00 € H.T. Afin de respecter la réglementation qui impose un montant d'aide financière inférieur ou égal à 80 % du montant H.T de l'opération, il est proposé de modifier le plan de financement de l'opération de la façon suivante :

Montant de l'opération :	86 147,00 € HT
Subvention du Conseil Département (38,38 %) :	33 063,22 €
Subvention de l'Etat (ANS) (41,62 %) :	35 854,38 €
Autofinancement (20 %) :	17 229,40 €

10

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

9. Demande de subvention à l'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la conception et la réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune.

Suite à la réalisation en 2017 par IT05 d'une étude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur sur la commune de L'Argentière-La Bessée en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, il a été décidé de réaliser une étude de faisabilité pour ce projet. Pour cela, une consultation a été réalisée afin de retenir un bureau d'étude. Cette consultation a permis de retenir le bureau d'étude SERMET pour un montant de 23 075 € H.T.

Afin de réaliser cette étude, il est proposé de solliciter une aide financière de l'ADEME à hauteur de 80 % du montant hors taxe de l'étude, les 20 % restants seront respectivement financés à part égale par la Commune de L'Argentière-La Bessée et la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

10. Vente de coupe en bois façonnés.

L'ONF propose d'exploiter en bois façonnés, le bois issu de la parcelle 24 qui se situe en forêt communale au « grand bois ». Les bois issus de ces coupes seront majoritairement mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée). La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à hauteur de 1% du montant de la vente (article D 144-1-1 du Code Forestier). Les autres produits seront vendus au gré à gré ou délivrés à la commune pour l'affouage. L'enlèvement des lots est fixé au 31/12/2024.

L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes.

La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

V. Questions diverses

Par les élus :

Madame Sandrine REYMOND remercie les chasseurs pour les corvées effectuées (sur les sentiers du Lauzeron et du Col de Bal), elle rappelle que ces corvées sont la contrepartie pour la prise en charge financière des Domaniaux par la commune depuis une vingtaine d'années.

Elle précise également que les lots pour l'affouage (régularisation 2021 post Covid et 2023) ont été attribués le 7 juillet et que le dossier est à l'accueil de la mairie pour les personnes n'ayant pas pu se déplacer ce jour-là.

Madame Alice PRUD'HOMME félicite l'argentiérois Diego FOURBET qui a décroché la médaille d'or aux Jeux Européens d'escalade, et qui est qualifié pour les finales du TAB.

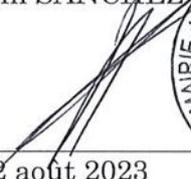
Dans le public :

« Quand seront installés les compteurs d'eau, cela sera-t-il fait avant 2026 ? »

Alain SANCHEZ répond que des travaux de rénovation des réseaux d'eau en vue d'installer ces compteurs sont en cours, mais qu'il manque encore des précisions sur le type de compteurs à installer. 2026 reste néanmoins la date butoir.

Il précise que le forfait eau sert à payer les investissements faits sur les réseaux d'eau, les personnes qui interviennent sur ces réseaux, ainsi que toutes les taxes dues à l'Agence Nationale de l'Eau, et que cette part « fixe » s'ajoutera à la consommation individuelle : on ne payera pas moins cher l'eau en passant du forfait au compteur.

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 22H08.

La Secrétaire de séance Madame Dominique BARNÉOUD 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ  
PV signé le 2 août 2023	PV publié le 2 août 2023